EXTRAIT

DE LA DÉCLARATION

EN FORME DE RELATION,

DES VOLONTAIRES NATIONAUX DU GARD, échapés du naufrage, qui a eu lieu à Villeneuve-lez-Avignon le 25 mars 1792.

CEJOURD'HUI vingt-neuf mars mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté :

Nous Officiers, Sous-officiers et Volontaires Nationaux des Compagnies N°. 5, 6 et 7 du second Bataillon du Gard, désirant rendre hommage à la vérité, et manifester authentiquement les sentimens de reconnoissance et d'attachement dont nous sommes animés pour les Citoyens de Villeneuve-lez-Avignon, nous sommes réunis dans la Maison des ci-de-

THE NEWBERRY LIBRARY

Case folio FRC 9809

vant Religieux Récolets dudit Villeneuve, à l'effet de rédiger une Déclaration, tant sur l'accueil et les égards que nous avons reçus desdits Citoyens et de la Municipalité, que sur le fatal événement que nous avons éprouvé le vingt-cinq du présent mois.

Déclarons et certifions, en conséquence, qu'arrivés audit Villeneuve le douze du courant pour y tenir garnison, nous fumes reçus par la Municipalité et les Citoyens, avec les sentimens de la plus tendre affection, qui augmentoient de part et d'autre journellement.

Que la Garde Nationale qui nous a toujours traité fraternellement, invita le Corps de nos Officiers, le dix-huit du courant, pour dîner le dimanche suivant, ce qui fut accepté.

Que le vingt-quatre après midi, ayant reçu l'ordre de partir le lendemain pour nous rendre à Tarascon, et le surlendemain à Arles pour être réunis à notre Bataillon, nous témoignâmes le désir de faire la route par eau, et nous le manifestâmes à M. Paulhan, Lieutenant-Colonel, notre Commandant, qui fut du même avis. M. Marignan, Lieutenant de la Compagnie N°. 7, nous a dit, à ce sujet, qu'il se transporta avec M. Paulhan, et sur son invitation, à la Maison Commune ledit jour vingt-quatre du courant, et qu'après avoir communiqué à MM. les Officiers Municipaux l'ordre du départ, M. Paulhan leur communiqua encore le vœu que nous leur avions manifesté de faire la route en bateau, et les pria de nous en faciliter les moyens. Que sur quelques représentations que MM. les Officiers Municipaux lui firent, il leur objecta que la

Municipalité d'Avignon n'avoit fait aucune difficulté de laisser partir de cette manière le détachement des Gardes Nationales de Nismes, qui s'y trouvoit en garnison, il y a environ neuf mois, jusques à Beaucaire; que sur ces entrefaites, le sieur Fioux, Volontaire de la Compagnie N°. 7, amena à la Maison Commune, et présenta à M. Paulhan deux Patrons, qu'on nous a dit s'appeler Frediere fils, et Joseph Ricard, lesquels lui offrirent de conduire sa Troupe par bateau, ce qu'il accepta; qu'alors MM. les Officiers Municipaux exigèrent, et lesdits Patrons s'obligèrent de fournir deux bateaux grands et solides, et dix hommes, à raison de cinq pour chaque bateau. Ces conditions acceptées, MM. les Officiers Municipaux ajoutèrent qu'il faudroit faire vérifier ces deux bateaux; mais sur l'assurance que les deux Patrons donnèrent qu'ils étoient neufs, le marché fut de suite conclu, et le prix fixé à soixante livres, et que lui Marignan se retira alors de la Maison Commune.

Nous déclarons encore, que notre départ précipité engagea les Officiers de la Garde Nationale à inviter les nôtres de laisser convertir le dîné qu'ils leur avoient offert, en déjeûné dînant, ce qui fut accepté.

Ledit jour, vingt-cinq du courant, le Corps de nos Officiers se rendit à la Maison Commune, le matin, pour prendre congé de la Municipalité, qui leur témoigna, de la manière la plus affectueuse et la plus sincère, le regret que notre départ lui causoit, ainsi qu'à tous les Citoyens; et sur la fin du déjeûné, elle se rendit en Corps auprès d'eux pour rendre leur visite; elle ajouta, à tout ce qu'elle leur dit d'honnête et de flatteur pour nous tous, qu'elle regrettoit infiniment de ne

pouvoir pas nous accompagner, ainsi qu'elle l'avoit projeté, attendu qu'elle étoit obligée de s'occuper de suite du logement de mille hommes de Gardes Nationales de Nismes, qui arrivèrent en effet peu d'heures après.

A onze heures et demie du matin dudit jour vingt-cinq du courant, les trois Compagnies partent de Villeneuve, précédées et suivies, tant de la Garde Nationale, que d'une foule innombrable de Citoyens qui témoignoient tous, d'une manière non équivoque, le chagrin (que nous partagions bien sincèrement avec eux) où ils étoient à raison de notre départ.

Arrivés au Port, les Patrons font entrer les trois Compagnies dans un seul bateau qui, pouvant contenir beaucoup plus du monde que ce que nous étions, étouffa nos plaintes sur ce que lesdits Patrons n'en fournissoient pas deux; mais ce que nous vîmes avec peine, c'est qu'il ne fût conduit que par quatre hommes.

Environ cent toises au-dessous du Port, un bruit nous annonce que le bateau s'entrouvre, et à l'instant nous sommes engloutis dans les eaux. Aussitôt les Patrons qui se trouvoient sur le Port, s'empressent de nous porter secours; mais ils ne peuvent empêcher que soixante-huit de nos Camarades perdent la vie dans ce cruel nauffrage. Nous passons sous silence les tourmens et les horreurs que nous avons éprouvés dans cette fatale journée, dont le souvenir seul nous glace le sang; aussi nous empressons-nous de tirer le rideau sur cet objet, pour ne nous occuper que de celui que nous avons en vue par les présentes.

Nous déclarons, en conséquence, que les Citoyens de Villeneuve ont bien réalisé tous les témoignages d'intérêt, d'estime et d'attachement qu'ils n'ont cessé de nous manifester à tous pendant notre séjour parmi eux. Gémir avec les larmes du désespoir sur notre triste sort, s'empresser à l'envi les uns des autres d'aider à sauver les malheureux naufragés, les conduire chez eux, leur fournir des vêtemens, leur administrer les *secours* en tout genre dont ils avoient besoin, et surveiller les malades ; telle a été la conduite qu'ils ont tenue à notre égard, et qu'ils continuent.

La Municipalité n'a pas moins été affectée que ses Concitoyens ; elle n'a rien négligé pour nous procurer les secours qui nous étoient nécessaires, et nous ne pouvons que donner les plus grands éloges à sa conduite dans cette malheureuse circonstance.

Persuadée que la plupart de nous étoient dans un état à avoir besoin d'être soignés domestiquement, elle a, sur l'offre faite par tous les Citoyens de Villeneuve de nourrir les Volontaires, et d'administrer des remèdes à ceux qui en auroient besoin, indiqué à chaque Volontaire ceux desdits Citoyens dont l'aisance leur permettoit le mieux de remplir ce sentiment d'humanité.

Il nous seroit difficile de peindre avec quelle attention ces Citoyens ont réalisé leurs offres, et répondu aux vues de la Municipalité ; mais ce que nous pouvons assurer, c'est que nous devons à leurs soins paternels notre prompt rétablissement, et que nous en conserverons une éternelle reconnoissance.

FAIT audit Villeneuve-lez-Avignon, les jour, mois et an que dessus; et ont signés ceux qui ont su. *Gleise*, Capitaine, commandant le Détachement; *Marignan*, Lieutenant; *Dutour*, Lieutenant; *Jalaguier*, Sous-Lieutenant; *Vigne*, Sous-Lieutenant; *Imbert-Portal*, Sous-Lieutenant; *Conduzorgues*, Sergent-Major; *Thumin*, Sergent-Major; *Pansu*, Sergent-Major; *Renouard*; *Pellet*; *Dumas*; *Clerc*, Sergent; *P. Cabanis* fils; *Capert*; *Sausse*; *Louis*; *Redares*; *Goarand*, Caporal; *Faure*; *Pradilhe*; *Loubier*; *Melet*; *Vallette*; *Figuier*; *Fiou*; *Bouvet*, Caporal, ainsi signés à l'original.

Certifié conforme à l'original, ce 30 mars 1792. ROUBIN, Maire; GLEISE, Secrétaire-Greffier, *signés*.

Pour expédition, ROUBIN, Maire; GLEISE, Secrétaire-Greffier.

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur National du Département du Gard, Place du Château. 1792.

f10